

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.193**

L'An deux Mille Neuf, le 23 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 7 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 7 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ  
M. STOFFAËS représenté par M. LABIA

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime – convention d'assistance à l'urbanisme

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Il vous est proposé de renouveler la convention avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime, pour une mission de conseil en urbanisme auprès des particuliers et à la commune, dans le cadre de ses projets d'urbanisme, de valorisation de bâtiments, équipements et espaces publics.

Cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de un an.

Le coût global de cette mission s'élève à 11 340 € Le coût, pour la ville, s'élève à 2 268 € ce qui correspond à 20 % du coût global forfaitaire.

Il vous est également proposé d'adhérer à l'association, pour un montant de 1 793,20 € pour l'année 2010.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention,
- APRÈS en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'approuver la convention à intervenir avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime, pour une mission de conseil en urbanisme, moyennant un coût annuel, pour l'année 2010, s'élevant à 2 268 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention précitée,
- d'adhérer à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime, pour un montant de 1 793,20 € pour l'année 2010,
- d'imputer les dépenses au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 décembre 2009

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD